



COMMUNE DE LAMBESC

REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Effectif du Conseil Municipal	29
Conseillers en exercice	29
Qui ont pris part à la délibération	29

SEANCE DU  
02 AVRIL 2025

Le deux avril deux mille vingt cinq, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LAMBESC a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Bernard RAMOND, et à la suite de la convocation faite par Monsieur le Maire le vingt-sept mars deux mille vingt cinq et ce conformément aux articles L 2121-10, L 2121-12, L 2121-17 et L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**PRESENTS** : Bernard RAMOND, Claire BLANC, Jean-Jacques DECORDE, Martine CHABERT, Hubert BACHELARD, Fabienne RAMOND, Jacques GAÏOLI, Dominique PELLEGRIN, Alain ARIA, Bernard MAYER, Joëlle BENAZET, Bruno BRETON, Violette ROMERA, Yvon CASTINEL, Sylvie PORRY, Karen LECLUSE, Hélène ALLIETTA, François BERGA, Jean-Michel CARRETERO, Valérie FARGIER, Diana PELLETIER, Magalie TRAMIER, Guy GARCIN, Dominique MEYER

**REPRESENTES** : Hervé SUGNER à Jacques GAÏOLI, Philippe BERNARD à Alian ARIA, Anne-Laure JOLY à Claire BLANC, Jocelyne PASTOR à Bruno BRETON, Corinne ARCHAMBAULT à François BERGA

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Karen LECLUSE

DELIBERATION N° 2025-035	<b>Finances</b>  Attribution d'une subvention exceptionnelle à un jeune rugbyman – Noa LUITAUD
-----------------------------	--

Monsieur Jean-Jacques DECORDE expose à l'Assemblée qu'un jeune joueur lambescain, Noa LUITAUD, est actuellement lycéen en première générale au lycée Adam de Crapeville à Lambesc.

Parallèlement, il suit un parcours d'excellence au sein du pôle espoir de rugby à XIII. Issu de l'association Lambesc Rugby League, il évolue désormais au sein du club de rugby à XIII de Salon-de-Provence.

Du fait de cette formation avancée, il a pu être retenu, parmi les meilleurs joueurs de moins de 17 ans du sud-est de la France afin de participer à une tournée en Angleterre cet été.

Une part du financement de ce voyage, à hauteur de 1 600 €, repose sur des partenariats. Cela consiste à réserver un ou plusieurs emplacements sur la tenue du joueur pour y faire apparaître le logo du financeur.

Le détail du projet ainsi que la présentation de ce jeune sportif est accessible sur le site :

<https://www.sportyneo.com/tous-les-clubs/ligue-sud-paca-de-rugby-a-xiii/>

### **Après en avoir délibéré LE CONSEIL MUNICIPAL**

- **ATTRIBUE** une subvention exceptionnelle de 150 € à la Ligue Sud Provence Alpes Côte d'Azur Rugby à XIII située à la Maison des Sports – 4725 Rocade Charles de Gaulle – 84000 Avignon.
- **DIT** que cette participation intervient dans le cadre d'un partenariat afin de financer une partie du voyage en Angleterre de Noa LUITAUD
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette délibération
- **PRECISE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le requérant peut former son recours soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique, par le biais de l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Dans ce délai, il peut être présenté un recours administratif auprès de la commune, prorogeant le délai de recours contentieux

**La présente délibération est adoptée à l'unanimité**

**Délibéré à Lambesc les jour, mois et an que dessus.**

**La Secrétaire de Séance**

**Karen LECLUSE**



**Le Maire de Lambesc,**

**Bernard RAMOND**

